

## Les réseaux intercommunaux de lecture publique

Confrontées à l'évolution permanente des pratiques culturelles et des modes d'action publique, les bibliothèques élaborent des solutions pour fournir des services adaptés et durables aux nouvelles attentes des publics. La collaboration apparaît comme l'une des solutions permettant de développer l'offre d'une bibliothèque, à la fois en matière de collections, de services ou d'animations. Cette collaboration peut s'institutionnaliser sous la forme d'un réseau intercommunal de lecture publique.

### I. Les différents niveaux de collaboration

La collaboration entre bibliothèques publiques peut prendre de multiples formes, dont voici quelques exemples.

#### Collaboration informelle et ponctuelle :

- Prêt de supports d'animation et/ou de documents.
- Echange de savoirs et de savoir-faire (par exemple : listes de nouveautés, informations sur un conteur, traitement des documents...)
- Echange d'informations : rapports d'activité, chiffres de fréquentation, horaires
- Partage des frais de déplacement ou d'hébergement lors de la venue d'un intervenant.

#### Coopération formelle :

- Engagement à travailler ensemble traduite par une convention de coopération liant 2 voire plusieurs collectivités (délibération en conseil municipal).
- Exigence de penser non pas à l'échelle de sa commune mais à celle du territoire.
- Coopération formelle qui concerne le plus souvent l'action culturelle (par exemple pour un événement récurrent, l'engagement à y participer et à réaliser un point précis de la manifestation)
- Instance de régulation : comité de suivi ou comité de pilotage.

#### Le réseau intercommunal :

Le réseau intercommunal de lecture publique traduit une volonté politique marquée engageant des priorités partagées et des collaborations s'appuyant sur des outils mutualisés entre les bibliothèques d'un même territoire. Travailler en réseau implique un changement profond des pratiques professionnelles.

Le réseau de lecture publique est créé lorsqu'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale – communauté de communes, communauté d'agglomération, communauté urbaine, métropole – prend une compétence totale ou partielle dans le domaine de la lecture publique. La mise en réseau est un choix politique de développement et d'aménagement du territoire, qui peut prendre des formes très variables, selon le contexte territorial, l'ambition du projet, l'existant, etc. Les lois réglementant l'intercommunalité permettent cette très grande variété de formes.

S'il n'existe pas de modèle unique, on distingue toutefois plusieurs schémas récurrents :

- La Communauté de Communes prend la compétence Lecture Publique, mais les bibliothèques restent communales.
- La Communauté de Communes prend la compétence Lecture Publique, mais seule une des bibliothèques devient intercommunale. Elle remplit alors le rôle de tête de réseau et a pour mission de coordonner les actions du réseau.
- La Communauté de Communes prend la compétence Lecture Publique et toutes les bibliothèques deviennent intercommunales.

Il est tout à fait possible de commencer par le premier niveau puis d'avancer progressivement vers une intégration totale : l'évolution est aussi ce qui caractérise les réseaux de lecture publique.

## **II. Les apports d'un réseau intercommunal**

La mise en place d'un réseau est décidée dans le double objectif d'améliorer le service rendu au public et d'optimiser la gestion de ce service.

### **Quelques exemples de services rendus possibles par une mise en réseau :**

- La carte d'abonné unique, valable sur tout le territoire, ce qui signifie une tarification concertée et une collection unique partagée en plusieurs lieux, accessible à tous les habitants du territoire.
- La possibilité d'emprunter et de rendre un document dans n'importe quel site, selon ses déplacements, grâce à un système de réservation et de navettes régulières entre les bibliothèques.
- Des informations plus accessibles, réunies sur un site internet unique, ce qui implique un catalogue partagé, un programme d'animations concerté, une compétence en communication.
- Un plus grand nombre de services grâce à la mutualisation des ressources de chaque bibliothèque. Se traduit aussi par une politique concertée d'acquisitions et d'animations, avec des moyens en cohérence avec le nombre d'habitants à desservir. Le réseau intercommunal est souvent l'échelle pertinente de mise en œuvre de services à forte technicité, ou dont les coûts sont élevés, tels une offre de contenus numériques, un portail documentaire, par exemple.
- Des horaires d'ouverture étendus, ou au minimum avec des horaires d'ouverture complémentaires.

## **Quelques exemples d'amélioration de la gestion du service par la mutualisation :**

- Rationaliser les équipements en prenant en compte la totalité d'un bassin de vie, les déplacements des habitants, l'offre sociale, éducative et culturelle existante. L'échelon intercommunal peut permettre de mieux répondre aux besoins des habitants, grâce à une vision élargie.
- Le partage des coûts liés à certains frais de fonctionnement (une banque de matériel, des marchés publics uniques par exemple).
- Une gestion professionnalisée du réseau, avec le recrutement d'un coordinateur salarié par exemple. L'évolution des bibliothèques permet aussi le renouvellement des équipes de bénévoles qui le constituent.
- L'amélioration du service entraîne une plus forte fréquentation des établissements, ce qui réduit logiquement le coût/usager (gain d'efficacité).

## **Quelques exemples d'améliorations en interne, au profit des bibliothécaires :**

- Le partage des savoir-faire, des connaissances, la reconnaissance liée au fait de transmettre et d'être formé en retour, la rencontre avec d'autres bibliothécaires, bénévoles ou salariés, permet d'amoindrir l'isolement parfois ressenti au sein de son établissement.
- Le renouvellement de l'équipe de bénévoles : le déploiement d'une nouvelle offre de services amène de nouveaux bénévoles à s'engager, avec d'autres profils ou expériences, pour enrichir l'équipe.
- La participation à des projets de grande ampleur qu'une bibliothèque isolée n'aurait pas pu réaliser (par exemple : développement de services numériques, festival, informatisation en vue d'un catalogue commun, mise en place d'une politique documentaire concertée, etc.).
- Une meilleure visibilité au sein de la collectivité, fondée sur une pratique plus professionnelle (évaluation de l'action annuelle, etc.) et sur le choix des élus de coopérer à l'échelon intercommunal pour la lecture publique.
- La centralisation des procédures administratives, en particulier les marchés publics, la régie, la rédaction des contrats et conventions pour les intervenants extérieurs ; l'appui de services administratifs souvent plus étoffés au sein d'un EPCI que d'une commune seule.
- L'accès à du matériel facilitant le quotidien (par exemple une banque de matériel commune pour le traitement des collections, un véhicule utilitaire, un fonds professionnel, etc.).

### **III. Mais aussi des étapes à suivre, des écueils à éviter, des limites...**

Au-delà de la prise de compétence par la collectivité et du montage administratif d'un réseau, réussir à travailler ensemble, à fédérer plusieurs équipes géographiquement éloignées autour d'un même projet, à harmoniser des pratiques professionnelles et partager des valeurs communes, exige du temps, de la concertation et beaucoup d'organisation. Par exemple, les questions techniques, en particulier l'informatisation commune ou la mise en place de

navettes inter-sites génèrent des changements importants dans la manière de gérer la bibliothèque au quotidien et peuvent être à l'origine de tensions. De la même façon, pour que les élus ne se sentent pas dépossédés de la bibliothèque de leur commune implique, en amont, une réflexion sur le positionnement et l'identité de chaque bibliothèque au sein du réseau. L'existence des points-lecture les plus fragiles peut être remise en cause par l'apparition prochaine d'une médiathèque tête-de-réseau. Enfin, le risque de complexifier le quotidien est réel (davantage de réunions, recherche de transversalité) et touche aux limites de l'engagement bénévole ; le rôle et le profil du coordinateur du réseau sont alors essentiels pour maintenir la motivation et accompagner les bénévoles dans ces changements.

Créer un sentiment d'appartenance et une idée du collectif, déterminer ensemble les règles communes, co-construire le réseau avec tous les participants permettent de lui donner corps ; le « faire-ensemble » est indispensable pour garantir la réussite d'une mise en réseau, étape par étape.

La mise en œuvre d'un réseau intercommunal de lecture publique repose donc sur des compétences managériales avérées impliquant des capacités à animer, coordonner, articuler les forces vives d'établissements ayant chacun une histoire, une identité, des ressources, des routines. Les compétences en conduite du changement et des qualités relationnelles sont les gages du succès.

### **Pour aller plus loin, quelques ressources documentaires (vérifié en août 2015):**

Des exemples de portails de réseaux bas-Rhinois :

<http://ccbrumath.c3rb.org/infos-pratiques/50-infos-pratiques>

<http://kolibris.kochersberg.fr/>

<http://cc-ried-marckolsheim.c3rb.org/>

Des exemples de sites internet de bibliothèques qui présentent leur réseau :

<http://www.paysdenay.fr/projets/reseau-de-lecture-publique>

<http://www.vie-et-boulogne.fr/module-Contenus-viewpub-tid-3-pid-68.html>

<http://www.cc-canton-rocheserviere.fr/actualites/2254-vers-une-mise-en-reseau-des-bibliotheques-du-canton.html>

Un document de synthèse de la Médiathèque Départementale de la Haute Garonne sur la création des réseaux intercommunaux :

[http://mediatheque.haute-](http://mediatheque.haute-garonne.fr/portail/index.php?option=com_content&view=category&layout=blog&id=114&Itemid=226)

[garonne.fr/portail/index.php?option=com\\_content&view=category&layout=blog&id=114&Itemid=226](http://mediatheque.haute-garonne.fr/portail/index.php?option=com_content&view=category&layout=blog&id=114&Itemid=226)

Quelques réflexions portant sur la notion de réseau :

<https://lahary.wordpress.com/2014/01/23/bibliotheques-en-territoires-1-la-lecture-publique-intercommunale-en-10-lecons/>

<https://bccn.wordpress.com/2014/01/25/la-lecture-publique-quelle-lecture-publique/>